

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 7 AVRIL 2025 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-04-07-01 Ouverture de la séance

2025-04-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-04-07-03 Adoption du dernier procès-verbal

2025-04-07-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté.

2025-04-07-04 Liste des déboursés du mois de mars

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 160 995.35 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2025-04-07-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 mars 2025. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

2025-04-07-05.1 Dons et abonnements

Jeux des 50 ans et plus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 200 \$ soit versé dans le cadre de la 19^e édition des jeux des 50 ans et plus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine qui aura lieu du 12 au 15 juin 2025.

Gala des finissantes et finissants 2024-2025

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une bourse de 100 \$ soit versée à une finissante ou un finissant de l'école aux Quatre-Vents, lors du gala du 20 juin prochain.

Radio CIEU-FM

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la radio CIEU-FM pour un montant de 75 \$.

Télévision communautaire TÉLÉVAG

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à la télévision communautaire TÉLÉVAG pour un montant de 50 \$.

Tourisme Gaspésie

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour un montant de 585,20 \$, taxes en sus.

2025-04-07-06 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I et de quatre (4) opérateurs d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure, en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

2025-04-07-07 Entretien du système des eaux usées du centre Plein Air Octroi du mandat

CONSIDÉRANT l'installation d'un système de traitement des eaux usées de Premier Tech Eau et Environnement au centre Plein Air;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* requiert que tout système de traitement des eaux usées isolé soit entretenu de manière périodique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme de Premier Tech Eau et Environnement pour les services professionnels visant l'inspection et l'entretien du système de traitement du centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 27 janvier 2025, au montant de 1 815 \$, taxes en sus.

**2025-04-07-08 Aire de détente – Tonte de pelouse 2025
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Dénéigement Donat Bujold pour la tonte de pelouse de l'Aire de détente pour la saison 2025;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater Dénéigement Donat Bujold pour la tonte de pelouse de l'Aire de détente pour la saison 2025.

**2025-04-07-09 Confection des bases de bétons pour lampadaires
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT le projet déposé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour l'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés au centre Multi Récréatif;

CONSIDÉRANT l'aide financière maximale de 100 000 \$ obtenue du Gouvernement du Québec et d'une contribution financière de la MRC de Bonaventure, d'un montant maximum de 13 925 \$, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité, volet 2, Soutien aux projets structurants, pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Fournier Construction pour la confection des bases de bétons pour lampadaires dans le cadre du projet d'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés au centre Multi Récréatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater Fournier Construction pour la confection de dix (10) bases de bétons pour lampadaires dans le cadre du projet d'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés au centre Multi Récréatif. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 25 mars 2025, au montant de 14 677,57 \$, taxes en sus.

**2025-04-07-10 Projet d'éclairage du centre Multi Récréatif
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT le projet déposé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour l'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés au centre Multi Récréatif;

CONSIDÉRANT l'aide financière maximale de 100 000 \$ obtenue du Gouvernement du Québec et d'une contribution financière de la MRC de Bonaventure, d'un montant maximum de 13 925 \$, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité, volet 2, Soutien aux projets structurants, pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Gasse Électrique pour l'éclairage du centre Multi Récréatif dans le cadre du projet d'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater Gasse Électrique pour l'éclairage du centre Multi Récréatif dans le cadre du projet d'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 12 mars 2025, au montant de 8 400 \$, taxes en sus.

2025-04-07-11 Opposition à la décision de non-reconduction du financement du Programme RénoRégion

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion, administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), permettait à des propriétaires-occupants à faible revenu vivant dans des milieux ruraux de corriger des défauts majeurs à leur résidence, et ce, dans un contexte où l'offre de logements abordables est souvent inexistante;

CONSIDÉRANT que dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 73 % des ménages sont propriétaires de leur logement, comparativement à 60 % pour l'ensemble du Québec, et que le programme RénoRégion répondait directement à cette réalité propre à notre territoire;

CONSIDÉRANT que les investissements dans les logements sociaux (HLM) ou les suppléments au loyer (PSL) ne rejoignent pas cette clientèle de propriétaires à faible revenu, pour qui le PRR constituait l'un des seuls leviers disponibles pour demeurer dans leur domicile;

CONSIDÉRANT que ce programme contribuait concrètement au maintien du parc immobilier résidentiel existant, dans un contexte de vieillissement des habitations et de rareté du logement, et que chaque maison rénovée grâce au PRR est un logement préservé;

CONSIDÉRANT que la fin de ce programme, annoncée pour le 31 mars 2025, représente une perte annuelle d'environ 400 000 \$ pour la MRC de Bonaventure, somme qui était directement investie dans la dignité, la sécurité et la stabilité résidentielle de ménages parmi les plus vulnérables du territoire;

CONSIDÉRANT que cette décision affecte particulièrement les aînés et les familles vivant dans des résidences souvent isolées, non desservies par des services d'aqueduc ou d'égout, et dans l'impossibilité financière de réparer des toitures qui coulent, des fenêtres défectueuses ou des structures dangereuses;

CONSIDÉRANT que la suspension de RénoRégion s'inscrit dans un contexte de crise du logement et d'inflation, où chaque logement préservé est une victoire sociale, et où priver les régions d'un outil aussi fondamental revient à accélérer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT que cette décision entraîne également la perte d'expertise locale développée au fil des ans par les inspecteurs certifiés, dont le rôle de proximité était essentiel à l'accompagnement des citoyens dans la planification des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que plus de 1 000 familles au Québec, dont plusieurs sur le territoire de la MRC de Bonaventure, étaient en attente d'une aide du programme, et que leur espoir de maintien dans leur logement est désormais compromis;

CONSIDÉRANT les nombreuses voix municipales, incluant celles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des préfets de MRC partout au Québec, qui dénoncent avec vigueur cette décision perçue comme une attaque directe aux plus démunis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon déplore avec vigueur la fin du programme RénoRégion;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de revenir sur cette décision et de rétablir rapidement le financement du programme;

QUE cette résolution soit transmise au cabinet du premier ministre, à la ministre responsable de l'Habitation, au ministre des Finances, à la Société d'habitation du Québec, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

2025-04-07-12 Autorisation de signature
Plan de gestions sous condition (PGC) 2024-2027 pour la gestion de la cueillette de mollusques dans les secteurs coquilliers adjacents aux usines de traitement des eaux usées desservant la Ville de Bonaventure et la Municipalité de Saint-Siméon

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Huitres Baie-des-Chaleurs » a déposé une demande d'autorisation auprès de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada pour la réalisation de son projet de production d'huitre au large de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QU'Environnement Canada demande à la Ville de Bonaventure et à la Municipalité de Saint-Siméon de signer un plan de gestion, qui leur exige d'aviser Environnement Canada lors de tout débordement de la station de pompage numéro 4;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne pourra être autorisé sans que la Municipalité de Saint-Siméon s'engage dans ce plan de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon le plan de gestion rédigé par Environnement Canada.

2025-04-07-13 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2025-04-07-14 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Sept (7) personnes étaient présentes.

2025-04-07-15 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Danny Roy propose la levée de la séance, il est 21 h 05.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale